

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SICAV, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée : 2.0% maximum

Frais de sortie : 0%

Commission de performance : aucune

Frais prélevés par le fonds sur une année

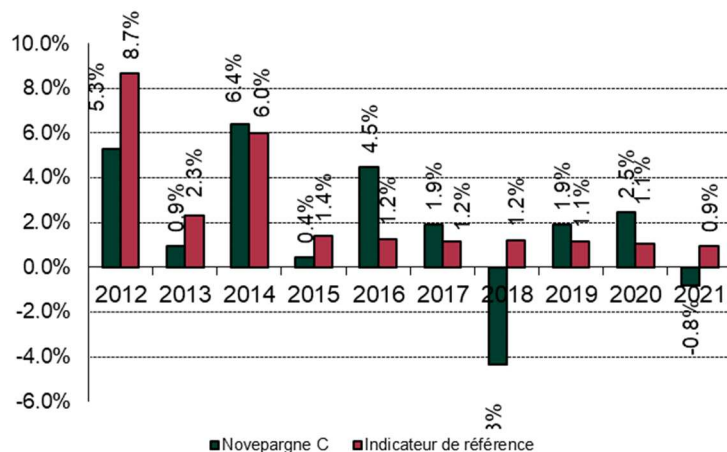
Frais courants : 0.82%

Les frais courants se fondent sur les chiffres de l'exercice clos le 31/12/2021. Ils peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent pas les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par la SICAV lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la partie « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible sur le site internet www.cholet-dupont-am.fr.

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances ne sont pas stables dans le temps.

Les performances de Novépargne présentées ici sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais du fonds. La performance de l'indicateur de référence intègre également les revenus.

Les performances passées ont été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité. A compter du 12/10/2015, la SICAV change de classification, de stratégie d'investissement et de profil de risque. A cette même date, l'indicateur de référence est modifié : Euribor 3 mois + 1.5% au lieu de l'Euro MTS 3-5 ans

La SICAV a été créée le 01/03/1983.

La devise de référence est l'euro.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Information : les informations sur la SICAV sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion et sur le site internet www.cholet-dupont-am.fr.

Valeur liquidative : la valeur liquidative de la SICAV est quotidienne, elle est disponible sur simple demande et sur le site internet www.cholet-dupont-am.fr.

Fiscalité : la législation du pays d'origine du fonds, la France, n'a pas d'impact sur les investisseurs. Selon votre régime fiscal, les plus-values liées à la détention de parts du fonds pourront être soumises à taxation. Cette SICAV est éligible au contrat d'assurance-vie en unités de compte.

Responsabilité : la responsabilité de Cholet Dupont Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Cholet Dupont Asset Management est une Société de Gestion de Portefeuille agréée par la France sous le n°GP98009 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce fonds est géré par délégation par La Française AM. La politique de rémunération de la société de gestion, y compris une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer la rémunération variable et les avantages, est disponible sur le site internet : <https://www.la-francaise.com/fr/actualites-reglementaires/>. Un exemplaire papier est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 22/06/2022.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).